

FDS R-VIX

Updated: sept 2015 - Appliance (CE) n° 1907/2006

Fiche de sécurité R-VIX - FDS FRANCAIS

SECTION 1 : ENTREPRISE / IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom chimique: mPPE

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE

Application: IMPRESSION 3D

Utilisation : FDM. Matériau en filament

Ingrédient plastique pour l'électronique domestique et le matériel électronique, les matériaux automobiles et industriels.

Limitation d'usage : Ne pas utiliser R-VIX pour des applications médicales ou des applications in-vivo dans lesquelles il y a contact avec les muqueuses, les liquides biologiques, le sang, les équipements en contact avec les denrées alimentaires et les boissons, les jouets entrant en contact avec la bouche.

1.3 DISTRIBUTEUR

ADDIFRANCE

Site internet : www.addifrance.fr

1.4 NUMEROS D'URGENCE

| Pays | Organisme consultatif officiel | Numéro d'appel d'urgence |
|----------|--------------------------------|--------------------------|
| France | ORFILA | +33 (0)1 45 42 59 59 |
| Belgique | Centre Anti-poisons | +32 02/264 96 36 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES UE 67/548/CEE OU 1999/45/CE

Ce produit n'est pas classé matière dangereuse.

2.2 ETIQUETTE AUCUNE

SECTION 3 INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES : Aucune substance ne correspond à l'annexe II, Partie A de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006.

3.2 MÉLANGES

Nom chimique ou générique: résine Polyphénylène ether

Mélange de poly(2,6-diméthyl-1,4-phénylèneoxyde), polystyrène et elastomère.

| ingrédient | % | CAS N° | EINECS |
|---------------------------------------|-------|-------------|------------|
| Poly(2,6-diméthyl-1,4-phénylèneoxyde) | 65-90 | 251134-01-4 | 209-400-1 |
| Polystyrène | | 9003-53-6 | 202-851-5 |
| Poly(butadiène-styrène) | | 9003-55-8 | Enregistré |
| Ester phosphate aromatique | 5-22 | Secret Comm | Enregistré |
| Additifs | 0.1-5 | Secret Comm | Enregistré |
| Noir de carbone | 0-2 | C | 215-609 |

Tous les ingrédients sont listés dans l'inventaire EINECS et sont en adéquation avec la réglementation REACH.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 PREMIERS SECOURS

Dans les conditions normales d'utilisation, ce matériau n'est pas dangereux. Dans les cas suivants : consulter un médecin et lui montrer cette FDS.

Inhalation: En cas d'émanations de gaz de la matière fondue: Amener la victime à l'air libre. Si pas de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Peau: En cas de contact de la peau avec de la matière fondue, laver abondamment à l'eau durant 30 minutes. Ne pas tenter d'enlever le plastique fondu à l'aide de solvant et sans assistance médicale.

Oter les vêtements et chaussures contaminés et consulter un médecin.

Yeux: En cas de particule dans les yeux, ne pas frotter, rincer avec une solution oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles. Consulter un ophtalmologiste.

FDS R-VIX

Updated: sept 2015 - Appliance (CE) n° 1907/2006

4.2 SYMPTOMES ET EFFETS AIGUS OU CHRONIQUES

Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. A l'apparition de symptômes anormaux, consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Le matériau est ininflammable en lui-même. Refroidir le matériau proche des flammes et éviter le risque d'inflammation. Agents appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂) / eau pulvérisée ou brouillard / Mousse

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Le feu produira des fumées noires. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereuse pour la santé. Ce matériau est un retardant de flamme.

Risque d'explosion: Non

Réactions dangereuses: En cas de feu, il se forme du dioxyde carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO). Ne pas respirer les fumées.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Tenir à l'écart les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection respiratoire contre les fumées et vapeurs. Refroidir les emballages proches de flammes et éviter le risque d'explosion par surpression.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

VOIR AUSSI SECTIONS 7 ET 8..

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURE D'URGENCE

Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Interdire l'accès à la zone.

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Ne pas jeter dans la nature.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Contenir le produit déversé. Recueillir dans des contenants appropriés et étiquetés. Pour plus d'informations, consulter la section 13

6.4. REFERENCE AUX AUTRES SECTIONS

Voir aussi SECTION 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Assurer une ventilation adéquate. Eviter les fumées et poussières.

7.2. CONDITIONS DE STOCKAGE ET ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Protéger contre l'humidité. Evitez les chaleurs extrêmes. Eviter toutes sources d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Stocker selon les exigences du règlement (CE) n° 2023/2006. La contamination par d'autres substances, plus particulièrement les substances dangereuses, doit être évitée.

7.3. UTILISATION FINALE

Voir fiche technique / Impression 3D.

SECTION 8 : EXPOSURE CONTROLS / STAFF PROTECTION

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

La résine fondue génère des gaz mais les niveaux admis et tolérables ne sont pas établis.

| | |
|----------------|--|
| OSHA PEL | 15mg/m ³ (poussière totale) |
| | 5 mg/m ³ (fraction respirable) |
| ACGIH | 10 mg/m ³ (particules inhalables) |
| TLV-TWA (2010) | 3 mg/m ³ (particules respirables) |

8.2. MESURES D'EXPOSITION

Protection des mains: utiliser des gants de protection contre chaleur extrême lors de la manipulation de la substance fondue (EN 407).

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

Protection du corps: Une protection du corps adéquate doit être au regard de l'activité. Par exemple, chaussures de sécurité, vêtements de protection chimique (selon EN 14605 en cas de projection de matières fondues ou EN ISO 13982 en cas de poussières).

Conseils généraux: Eviter le contact de la peau avec la matière fondue. Eviter l'inhalation de poussières, brouillard, vapeurs et fumées. Toujours avoir à portée une fontaine de lavage oculaire. Manipuler selon les bonnes pratiques de fabrication, d'hygiène et de sécurité.

FDS R-VIX

Updated: sept 2015 - Appliance (CE) n° 1907/2006

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Apparence: filament solide noir
Densité 1.05-1.10 g/cm³.
Eau: insoluble
Décomposition: > 400°C
Auto inflammation > 400°C
Point éclair: > 450°C
Point de fusion: ~260 °C:

9.2. AUTRE INFORMATION

ND

SECTION 10 : STABILITE / REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation. Stable si conservé à l'abri de l'humidité, des rayonnements solaires direct et des sources de chaleur.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable

10.3. REACTIONS SECONDAIRES POSSIBLES

NA

10.4. CONDITIONS A EVITER

Eviter les températures supérieures à +300°C.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES

NA.

10.6. PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION

En cas de feu: voir section5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce matériau contient du noir de carbone au taux maximum de 2%.

| Ingrédient (% poids) | Carcinogénicité | Toxicité chronique organe cible |
|-------------------------|------------------|---------------------------------|
| Résine & additifs > 76% | N'est pas classé | N'est pas classé |
| Phosphate Arom. < 22% | Non classé | Non classé |
| Noir de carbone < 2% | Non classé | Non classé |
| Classification GHS | N'est pas classé | N'est pas classé |

SECTION 12: ENVIRONNEMENT

Ce matériau contient des phosphates aromatiques listés EINECS sous le EC- N ° 425-220-8 . Selon le règlement CE N ° 1272/2008 Annexe VI Table 3.2 , la substance est classée comme toxique aquatique de Catégorie 4 , R53 " peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ". Le phosphate aromatique est inférieur à 25 % dans le matériau. Par conséquent, la classification reste " ne peut être classé ».

FDS R-VIX

Updated: sept 2015 - Appliance (CE) n° 1907/2006

| Ingrédient (% poids) | Danger pour l'environnement aquatique (toxicité aigue) | Danger pour l'environnement aquatique (toxicité chronique) |
|-------------------------------|---|---|
| Résine & additifs > 76% | N'est pas classé | N'est pas classé |
| Phosphate Arom. < 22% | Non classé | Catégorie 4 – R53 |
| Noir de carbone < 2% | Non classé | Non classé |
| Classificati on GHS | N'est pas classé | N'est pas classé |

SECTION 13: ELIMINATION

Ce produit est conforme aux normes nationales et locales.

Traitement des déchets : Ne pas jeter dans l'environnement. Vérifier la possibilité de recyclage selon la réglementation locale. Les emballages doivent être vides et éliminés comme le produit. Produit recyclable. La bobine vide peut être recyclée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation ADR (route) RID (rail) IMDG (maritime) et IATA (air)

Classification: non classé matière dangereuse.

ETIQUETTE ONU: AUCUNE.

SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) Les composants sont sur l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

| | |
|---------------------------------------|---|
| (EC) 1272/2008 Annexe VI Table 3.1 | Aromatic phosphate Ester: Toxicité Aquatique Chronique 4 |
| (EC) 1272/2008 Annexe VI Table 3.2 | Aromatic phosphate Ester: R53 |
| (EC) N° 1272/2008 (CLP) | Non Applicable |
| REACH Annexe XV II | Non Applicable |
| SVHC (REACH) | Dose <0.1% |
| ELV (2000/53/EC) | Dose < valeur limite |
| RoHS (2002/95/EC) | Dose < valeur limite |

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions des substances chimiques (REACH). Cette fiche complète les notices techniques, mais ne remplace pas les qualités décrites. Les informations qu'elle contient sont basées sur l'état des connaissances de nos fournisseurs sur le produit concerné à la date de l'écriture. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des exigences réglementaires et les précautions applicables visent simplement à aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Ceci n'est pas exhaustif et ne dispense pas l'utilisateur de nouvelles obligations autres applicables à la détention ou à la spécificité de la mise en œuvre et qui reste le seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit conduire avant d'utiliser le produit. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.